

Task Force Groupes vulnérables

Groupe de "Consultation"

La création d'une Task Force Groupes vulnérables vise à compléter le dispositif déjà mis en place. Celle-ci est exclusivement liée à la crise du COVID-19 sur les court et long termes.

Cette Task force serait alimentée par les questions, signaux et propositions de mesures rassemblés par le groupe de consultation et par l'analyse technique et chiffré de groupe de travail Impact Sociale COVID-19.

Cette Task force Groupes vulnérables sera restreinte pour en faciliter le fonctionnement. Elle sera coprésidée par le cabinet de la Ministre en charge de la lutte contre la pauvreté et le cabinet du Ministre en charge de l'Intégration sociale et sera composée par les cabinets en charge des Affaires sociales, en charge de la Lutte contre la pauvreté pour la Région Flamande, en charge de la Santé et de l'Action sociale pour la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de la Santé et de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, pour la Région Wallonne, les présidents et experts du SPP Intégration sociale et du SPF Sécurité sociale ainsi que d'éventuels experts scientifiques.

Le Groupe de consultation apporte des inputs pertinents du terrain. Il sera complémentaire avec la mission du Groupe de travail Impact Social COVID-19.

Thématique : Groupe vulnérable
Exemple : personne en situation de handicap
1. Situation problématique <i>Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).</i>
<p>La crise a eu un effet de loupe sur les situations de vie : tout comme les personnes âgées par exemple, les personnes handicapées sont des citoyens invisibles, oubliés et souvent pénalisés dans l'exercice de leurs droits.</p> <p>Avec la sortie du confinement, le CSNPH reçoit un certain nombre d'informations selon lesquelles les besoins des personnes handicapées n'ont pas été pris en compte pour leur permettre de participer comme tout autre citoyen à la reprise de leurs activités et d'une vie en société. Dans les secteurs des transports publics, de la grande distribution, des soins, des services publics, etc. , les consignes tirées de la situation sanitaire sont telles que l'accès aux biens et services est rendu impossible pour certaines catégories de personnes handicapées, voire pour toutes les personnes handicapées.</p> <p>C'est ainsi que les personnes handicapées aveugles ou sourdes n'ont généralement pas accès à l'information qui se trouve sur les sites internet.</p> <p>Les personnes résidant en institutions n'ont pas la liberté de circuler ou de retrouver les personnes qu'elles souhaitent.</p>

Task Force Groupes vulnérables

Groupe de "Consultation"

Des témoignages nous rapportés, un autre constat préoccupant est le climat anxieux que génère cette situation sanitaire. La distanciation crée de l'éloignement et de l'exclusion : l'entraide naturelle entre les passagers sur le quai de la gare ou des clients dans les magasins tend à disparaître. Le fait même de porter assistance à quelqu'un qui tombe en rue est remis en question.

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

Assurer que le déconfinement soit aussi une réalité pour les PH et les accompagner dans leurs besoins

3. Acteurs clés / responsables

Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?

Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?

Handistreaming

**Actions ministérielles en lien avec compétences matérielles
Supervision Ministre Muylle**

4. Proposition d' action et/ou de mesure

Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .

Le CSNPH considère que les consignes d'hygiène et de distanciation s'appliquent bien évidemment aussi aux personnes handicapées (accueil de personnes, nettoyage locaux, ...)

Le CSNPH rappelle une nouvelle fois que la personne handicapée, quels que soient sa déficience, son âge, son lieu de vie, ses activités habituelles, doit être traité sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. **Il ne peut jamais être acceptable de confiner de fait plus que de besoin une personne handicapée, de lui refuser un accès ou de prévoir des situations de report ou de compromis sur la base de son handicap, et ce quel que soit d'ailleurs son âge ! La personne**

Task Force Groupes vulnérables

Groupe de "Consultation"

handicapée garde dans une grande majorité des cas son discernement comme toute autre personne. Quand ce n'est pas le cas, elle se fait accompagner par des personnes de confiance qui peuvent l'aider en cas de besoin.

Le CSNPH demande que la stratégie de déconfinement prenne en considération les besoins des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie et dans tous les secteurs d'activités.

Le CSNPH souhaite donc souligner les aspects suivants.

1. Le déconfinement doit être mené sérieusement mais doit aussi faire preuve de souplesse à l'égard des personnes handicapées : c'est à la personne handicapée elle-même, quel que soit son âge, qui se connaît, de fixer les limites de son éventuelle vulnérabilité. Dans les magasins, de nombreuses personnes se promènent sans masque et en effleurent d'autres ! Pourquoi pénaliser les personnes handicapées et leur interdire de participer à la vie en société ?
2. Communication sur les mesures et étapes de sortie
 - a. Information claire, régulière et accessible aux personnes handicapées.
 - b. Clarté visuelle et auditive dans les lieux publics pour tous les groupes
 - c. ne pas se faire télescoper les messages. Ainsi par ex, dans les transports publics, un message Covid sur la distanciation est suivi par un message sur les pickpockets. Cela alimente le sentiment d'anxiété.
 - d. affiches et sites : label Anysurfer, capsule langue des signes et FALC. Cela concerne le site CORONA mais aussi autres sites privés qui présentent une utilité générale : Comeos, Febelfin, Poste, hôpitaux ...)
 - e. un accompagnement humain quand cela est nécessaire : une communication gouvernementale relayée par les médias pourrait rappeler cette valeur de solidarité
 - f. le financement de la traduction en langue des signes doit être augmenté pour chaque utilisateur. Le plafond actuel est totalement insuffisant.
3. Les domaines particulièrement sensibles :
 - a. L'environnement bâti et internet des
 - i. services publics (voir avis 2020-15- DG HAN et déconfinement en préparation)
 - ii. services privés d'intérêt public
 - iii. hôpitaux et services de soins et d'accompagnement
 - b. Les transports publics : pour rappel, de nombreuses personnes handicapées n'ont pas d'autres moyens de se déplacer en dehors des transports
4. Distanciation sociale et port du masque sont impossibles pour certaines personnes handicapées → souplesse à examiner secteur par secteur . Pour rappel, dans certains endroits, des personnes décident de ne pas porter de masque
5. La reprise des activités professionnelles et de formation –
 - a. La tendance est au maintien du télétravail : une attention toute particulière doit être réservée au vécu de l'isolement des personnes handicapées
 - b. beaucoup de supports en visioconférences ne sont pas accessibles aux personnes sourdes, aveugles

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

6. Des revenus décents et un vrai pouvoir d'achat
 - a. L'augmentation du coût de la vie s'est marquée dans une série de domaines. La nécessité d'acquérir des masques, du gel, de devoir prendre un taxi plutôt que le train, de communiquer plus qu'à l'habitude par téléphone mobile, etc ont généré des surcoûts :
 - i. une augmentation temporaire de l'ARR depuis le début de déconfinement jusqu'à un retour à la normale devrait être appliquée. Pour rappel, cette augmentation de 5% a été reconnue aux chômeurs
 - ii. une prime de solidarité de 200€ augmenterait un peu le pouvoir d'achat
 - b. L'aide alimentaire est-elle accessible aux personnes handicapées ?
7. Des soins de santé accessibles –
 - a. Il faut interdire tout surcoût
 - b. Il faut faire revenir les personnes handicapées dans les trajets de soins qui ont été interrompus. il faut aussi identifier et y amener les personnes qui en restent éloignées (peur , ...)
 - c. Les masques et le gel : comment assurer le ravitaillement des personnes handicapées isolées, parfois éloignées des sources de distribution ?
 - d. La prise en compte de la santé mentale des personnes handicapées. Le CSNPH demande à pouvoir participer aux travaux de réflexion de la Task Force Santé mentale
8. Testing et Traçage
 - a. Identification du niveau de compréhension des personnes
 - b. Mesures spécifiques pour les personnes sourdes, porteuses d'une déficience intellectuelle
 - c. Comment se réalise l'accompagnement de ces personnes dans la durée ?
9. Aidants proches
 - a. Beaucoup de familles et de proches ont pris le relais des services d'aides à la personne. Cette aide informelle est inestimable mais on la sait très importante et vitale sur le plan collectif et individuel
 - b. Des obligations personnelles mais aussi nouvelles pour les aidés vont s'ajouter à un quotidien déjà très chargé. Des déplacements plus fréquents qu'à l'habitude vont être nécessaires « pour rattraper le temps perdu » (soins médicaux, démarches administratives) .
 - c. L'entourage ne sera à un moment peut-être plus aussi disponible pour dépanner car lui aussi devra rattraper le temps perdu.
 - d. Il faut donc aussi poursuivre le soutien aux familles et identifier les nouvelles zones de besoins qui apparaissent au fil des semaines qui passent
10. Toujours plus que jamais, faire participer les personnes handicapées aux solutions au travers des conseils d'avis qui représentent les personnes handicapées. ([avis2020-10](#))
11. La coordination interfédérale au travers d'une Conférence interministérielle Handicap est une nécessité pour réduire les zones d'ombre et les effets pervers des mesures fédérées

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

